

APPEL A PROJETS – BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

Vous êtes entrepreneuse / entrepreneur, créatrice / créateur ou artisane / artisan, vous avez construit votre projet entrepreneurial et vous voulez passer à la vitesse supérieure ? Déposez votre projet avant le 06 février 2023 !

La Ville de Poitiers vous propose de bénéficier d'un local en centre-ville de Poitiers pour la troisième édition de la **boutique éphémère de mars à août 2023**.

Le concept appelé « **pop-up store** » est une aide pour gagner en notoriété, être en contact avec vos clients et prospects, présenter votre produit et tester le marché en vue d'une installation définitive sur le territoire.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- un dossier de candidature rempli
- un justificatif d'activité (Kbis, SIRET, carte professionnel...)
- un prévisionnel / modèle économique lié à votre projet
- un plan d'implantation du local (via le plan vierge en annexe)
- d'avoir un produit original et différenciant de ceux des commerces de centre-ville
- de ne pas déjà posséder une boutique
- sont exclus : les produits alimentaires ou de services

DOSSIER DE CANDIDATURE DÛMENT REMPLI À RETOURNER :

Merci de privilégier la voie dématérialisée

Par mail : conomie.emploi.enseignement.superieur@grandpoitiers.fr

Ou par courrier : Romain DESROCHES - Manager de centre-ville
DGA Développement et Rayonnement
Direction de l'Économie, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur
84, rue des Carmélites – Bâtiment D – 1er étage, 86000 Poitiers

ATTENTION, TOUT DOSSIER INCOMPLÉT SERA REFUSÉ

La Commune se réserve la possibilité de refuser les demandes de candidature qu'elle reçoit, sans recours d'aucune sorte. Les demandes sont traitées par la commission dans la limite des places disponibles et en fonction de différents critères : qualité des produits proposés, diversité des activités dans la boutique et dans le centre-ville, sérieux des demandes déposées, respect des dispositions contenues dans l'Autorisation d'Occupation Temporaire.

DESCRIPTIF DE LA BOUTIQUE

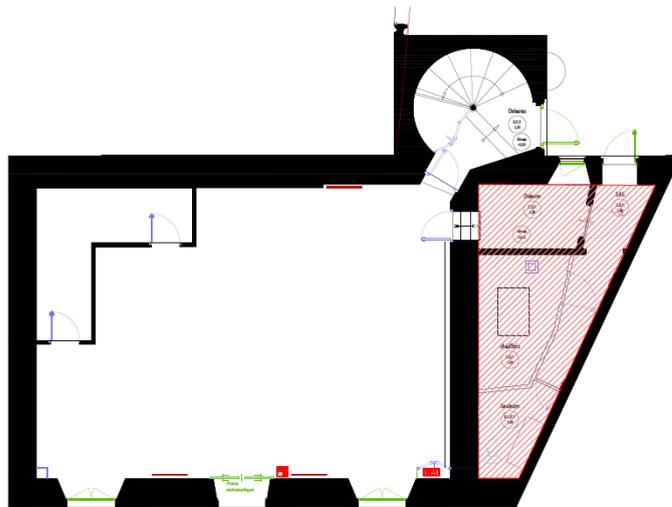
Au Rez-de-Chaussée d'un ensemble immobilier, la boutique éphémère, louée par la commune de Poitiers, se situe au 8 rue des Grandes Ecoles.

Le local commercial d'une superficie de 110 m², comprend une grande salle de vente, un local de rangement ainsi qu'un sanitaire indépendant.

La location comprend la mise à disposition du local, ainsi que la fourniture en eau et en électricité et un accès à internet. Une **redevance mensuelle** d'une valeur de **300€** sera demandée.

Le preneur prendra le local en l'état. Seuls, les aménagements légers n'entraînant pas de modification des lieux seront autorisés. Le local devra être rendu propre et vide au moment de l'état des lieux de sortie.

Une visite des lieux pourra être organisée sur rendez-vous.



CONDITIONS DE LOCATION

La boutique éphémère peut être louée pour une durée de un mois à trois mois maximum, selon l'offre proposée et l'avis de la commission.

Le locataire ne peut à nouveau sous-louer ou prêter les lieux, même temporairement, en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou au contraire contre rémunération. Il souscrit également une assurance pour le local en vue de couvrir les risques inhérents à son occupation.

La Boutique Éphémère peut toutefois être partagée avec un autre intervenant en mutualisant le local, selon l'offre proposée et l'avis de la commission.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Une commission sera chargée d'étudier les candidatures à l'occupation de la boutique éphémère. Les critères d'analyse des offres seront les suivants :

- Offre et gamme de prix
- Qualité de la présentation
- Motivation du candidat
- Mise en avant de l'offre sur le lieu de vente
- Outils de communication pour promouvoir l'activité

LES ENGAGEMENTS DU LOCATAIRE

Horaires d'ouverture de la boutique

Le locataire devra ouvrir la boutique en permanence de 10h à 19h avec possibilité d'une pause méridienne, du lundi au samedi avec une journée de fermeture hebdomadaire qui sera déterminée au préalable avec la VILLE DE POITIERS.

En cas d'autorisation exceptionnelle d'ouverture des commerces par la Préfecture (dimanches, jours férié ou autres), le locataire devra faire en sorte d'ouvrir la boutique ces jours-là.

Activité exercée au sein de la boutique

Le locataire est uniquement autorisé à vendre les produits décrits et présentés en détail dans sa demande de candidature. Toute activité liée à la restauration ou de service est formellement interdite dans ce local.

Présentation / décoration de la boutique

Le locataire s'engage à soigner la décoration de la boutique en amenant un mobilier de qualité et recréant un réel univers « boutique » dans le local. La présentation des produits ou créations vendus ne doit nullement se limiter à un esprit stand de foire/marché ou de vente ambulante. L'implantation de la boutique devra être en amont validée par le service sureté et sécurité des ERP. La ville peut à cette occasion mettre à disposition uniquement des tables, des chaises ainsi que des grilles Beaubourg.

Respect du voisinage et de l'ordre public

Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, ni à la sécurité de l'immeuble. Il s'engage à ne pas créer de nuisances sonores, de tapage nocturne et à éviter tout attroupement nocturne sur la voie publique. Il s'engage à ne pas embarrasser ou occuper, même temporairement ou de façon intermittente, les trottoirs et la voie publique. Il s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public. Sa responsabilité sera directement engagée en cas de plaintes ou de réclamations.

Entretien et état de la boutique

Le locataire s'engage à assurer le nettoyage et le rangement du local à son départ et à le restituer dans le même état qu'à son arrivée. Pour des raisons de sécurité aucun élément ne pourra être stocké dans la chaufferie.

Bilan de fin d'expérimentation

Le locataire s'engage à fournir un bilan d'expérience (Financier, Flux, Ressenti ...) à la fin de son passage dans la boutique éphémère.

Fait à, le

Signature du locataire, précédée de la mention « *Lu et approuvé* » :

Avis de la commission : Dossier complet Dossier incomplet

FICHE SIGNALÉTIQUE DU LOCATAIRE

Vous êtes :

Entrepreneuse ou Entrepreneur

Créatrice ou Créateur

Artisane ou Artisan

Nom de l'entreprise / de la marque :

N° de Siret :

N° de Répertoire des Métiers :

(L'un des deux numéros ci-dessus est obligatoire)

Statut :

Nom du contact ou du gérant :

Adresse :

Code postale : **Ville :**

Téléphone : **Mail :**

Site internet / Réseaux sociaux :

Période souhaitée pour la location de la boutique entre mi-avril et novembre 2022 (ne pouvant excéder 3 mois, faire plusieurs propositions) :

Du au Du au Du au

La mutualisation du local avec d'autres personnes peut-elle vous intéresser ? **Oui** **Non**

Présentation de votre projet et de votre activité (présentation de l'entreprise, du modèle économique, des produits, gamme de prix...) **un document récapitulatifs / de présentation peut être réalisé** (sinon compléter le champ ci-dessous):

.....
.....
.....

Dépôt de fichiers : Documents à fournir (les documents ne doivent pas dépasser 4 Mo) : voir en page 1 du dossier.

Dépôt du dossier de candidature à envoyer complété avant le 06/02/2022

Renseignement : Romain DESROCHES - Manager de centre-ville

Direction de l'Économie, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur

06 31 76 07 32 / 05 49 30 21 64 / romain.desroches@grandpoitiers.fr

INFORMATION SUR LA COLLECTE DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé, pour répondre à votre demande de candidature. La commune de POITIERS est responsable du traitement des données collectées. Les données sont conservées sans limite de durée, sauf sur demande de suppression de votre part. Ces données sont recueillies avec votre consentement. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification ou l'effacement des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données :

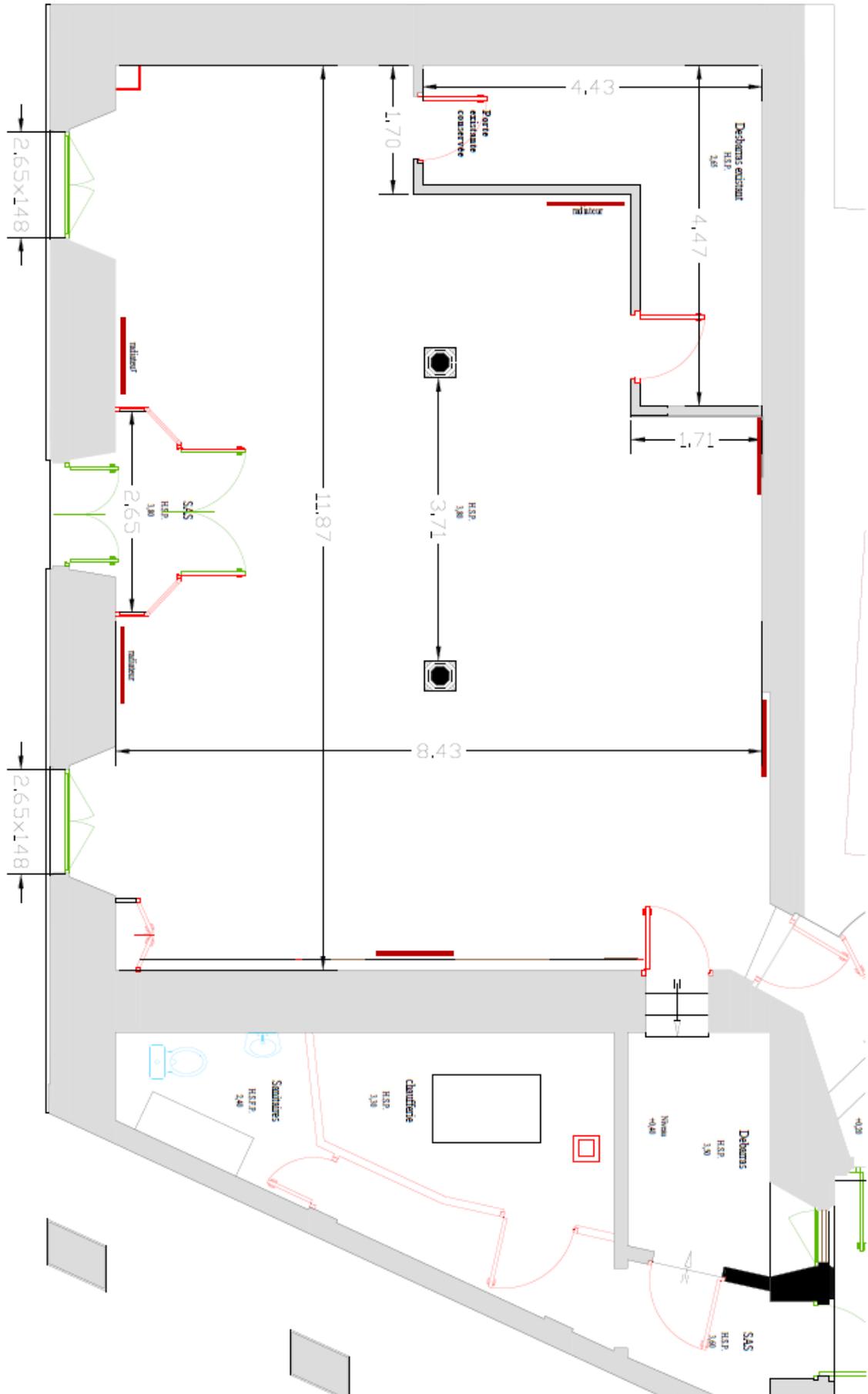
Par courriel à dpd@grandpoitiers.fr

Par courrier : à l'attention du délégué à la protection des données, Hôtel de Ville, CS 10569, 86021 Poitiers Cedex

Toute personne estimant que le droit à la protection de ses données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

La non-fourniture des données obligatoires, précisées dans le document par un astérisque, entraînera le rejet de votre demande.

ANNEXE



REVUE DE PRESSE

<https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/poitiers-la-premiere-boutique-sans-argent-testee-en-centre-ville>

<https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/poitiers-la-boutique-ephemere-se-rhabille-pour-la-saison>

<https://www.centre-presse.fr/article-877828-poitiers-la-boutique-des-cadeaux-uniques-est-ouverte-jusqu-a-noel.html>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/vienne/poitiers/poitiers-pas-besoin-d-argent-dans-cette-boutique-ici-tout-est-gratuit-2604136.html>

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/l-entreprise-de-lingerie-indiscrete-ouvre-une-boutique-ephemere-a-poitiers-1633114318>

<https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/poitiers-trois-commerces-en-un-seul-ieu-pour-la-boutique-ephemere>

<https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/poitiers-un-nouveau-visage-pour-la-boutique-ephemere>

<https://www.le7.info/article/19251-poitiers-la-boutique-ephemere-rouvre-ses-portes>

<https://www.le7.info/article/20458-boutiques-ephemeres-effets-durables>

ILS / ELLES ONT OCCUPÉ LE LOCAL

